



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 18/08/2023

CANICULE : LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE PLACÉ EN ALERTE ORANGE

Météo-France a placé le département de la Corrèze au niveau de vigilance orange « CANICULE » à compter du vendredi 18 août 12h00. Le sud et l'ouest du département devraient être particulièrement concernés. Cet épisode dont le pic est attendu dimanche, pourrait se prolonger jusqu'en milieu de semaine prochaine, avec des températures maximales proches de 38 °C en journée.

L'effet de la chaleur sur l'organisme peut être rapide et survient dès les premières augmentations de température. Pendant les fortes chaleurs, les personnes déjà fragilisées sont particulièrement vulnérables : personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons et enfants de moins de 4 ans, personnes isolées, en situation de précarité et sans abri. Elles risquent la déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les effets peuvent également être décalés dans le temps, entraînant une fatigue anormale et une aggravation des pathologies existantes.

En conséquence, **le préfet de la Corrèze a mobilisé l'ensemble des services de l'État dans le département et activé les mesures du plan « vague de chaleur » :**

- La diffusion de l'alerte à la population et aux élus, sur la base de l'évaluation biométéorologique faite par Météo-France et Santé publique France ;
- La mise en œuvre des mesures de protection des personnes vulnérables hébergées en institutions (établissements accueillant des personnes âgées, établissements pour personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé ;
- La solidarité vis-à-vis des personnes vulnérables : repérage sur la base des registres communaux des personnes fragiles, renforcement des maraudes à Brive, recensement des îlots de fraîcheur, mise à disposition de locaux à température acceptable ouverts aux heures chaudes ;
- L'information et la communication sur les bons gestes et les mesures de prévention, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

Ainsi, le préfet de la Corrèze rappelle les principaux conseils et gestes simples à adopter pour se protéger des fortes chaleurs :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- Évitez les heures les plus chaudes de la journée pour les activités sportives ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toute activité physique, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure. **En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.**

TRAVAILLER SOUS UNE FORTE CHALEUR

Travailleurs : lors de périodes de fortes chaleurs, certains travailleurs peuvent être particulièrement exposés aux risques liés aux fortes chaleurs. Buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.

Employeurs : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.

RECENSEMENT DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

Les proches, voisins et familles des personnes âgées et/ou en situation de handicap isolées, sont invités à les inscrire sur le registre ouvert dans leur commune de résidence. Ce registre, dont la mise en place par les communes est obligatoire, permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes les plus fragiles.

Pour toute information complémentaire :

Numéro vert canicule info service (entre 9h et 19h) : **0800 06 66 66**

Santé Publique France : www.santepubliquefrance.fr

Météo-France : vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule

Ministère du Travail : travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/chaleur-et-canicule-au-travail-les-precautions-a-prendre

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

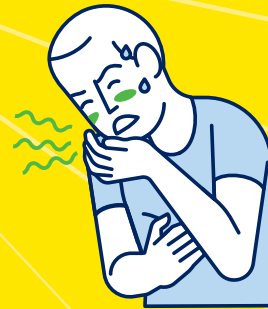
N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule